

EN UN CLIN D'ŒIL



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

2021 - 2022

« Clin d'œil de bienvenue »

Chers Elèves,
Chers Parents,

« En un clin d'œil » est le document d'information de notre Communauté scolaire.

C'est...

Un clin d'œil à l'école comme lieu d'apprentissage et de transmission.

Un clin d'œil à l'école comme cadre de vie.

Un clin d'œil à l'école qui défend et respecte des valeurs.

Un clin d'œil aux élèves, acteurs principaux de notre Communauté.

Un clin d'œil aux parents comme partenaires dans le respect des devoirs incombant à la bonne marche de notre institution.

Un clin d'œil au développement harmonieux des relations dans un climat serein et propice à l'épanouissement.

Un clin d'œil à l'année scolaire à venir. Qu'elle soit pour chacun l'occasion d'avancer vers le meilleur. Le meilleur de son travail intellectuel, le meilleur de ses échanges relationnels.

« En un clin d'œil », bonne année scolaire à tous !

Le corps enseignant


**Ecole primaire
et école enfantine**

 Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 Case postale 91
 2516 Lamboing

Adresse électronique direction@ecoleplateau.ch

Direction	Laura Propizio	Bureau : Battoir Diesse	032 315 18 27
		Route de Lamboing 30	
		Ouverture : mardi et jeudi	14h00 - 15h30

Corps enseignant

Aeberli Céline	3B / maitresse de classe
Bichsel Samuel	cours option musique instrumentale
Boner Laetitia	4A / maitresse de classe
Bonjour Brigitte	5A / maitresse de classe
Burkhard Corinne	1-2 soleil / maitresse de classe
Droz Aline	ACT
Englert Manon	4B
Erb Marie-Pierre	8H / maitresse de classe / vice-directrice
Gagnebin Bertrand	7A / maitre de classe
Gianella Séverine	2 ^e année : éducation physique
Graf Sandy	7B / maitresse de classe
Grossenbacher Aude	1-2 étoile / maitresse de classe
Klopfenstein Géraldine	classe de soutien / maitresse de classe
Knuchel Anne	3A
Morina Medina	5B / maitresse de classe
Moser Joane	4A / maitresse de classe
Moser Richard	éducateur spécialisé
Müller Sonia	3A / maitresse de classe
Niederhauser Philippe	6H / maitre de classe
Rodari Dania	4B / maitresse de classe
Rohrer-Saja Stéphanie	enseignante spécialisée
Rollier Dunja	enseignante spécialisée
Samoila Lina	1-2 lune / maitresse de classe
Schwerzmann Marina	1-2 lune / 2 ^e année : éducation physique
Spychiger Juliette	3B / maitresse de classe
Villard Céline	1-2 comètes / maitresse de classe
Waldmann Patricia	7A – 7B – 8H

Collèges

Nods	032 751 41 27
Lamboing	032 315 19 30
Ecole enfantine	032 315 22 44
Prêles	032 315 17 77

Diesse

Battoir classes	032 315 71 36
Diesse village	032 315 71 37

Présidente

Bayard Mary-Claude Ch. de l'Eglise 2 2518 Nods 032 751 69 55
076 525 93 11

Adresse électronique commissionscolaire@ecoleplateau.ch

Secrétaire

Racine Nicole Les Moulins 3 2516 Lamboing 079 435 00 67

Caissier

Rollier Raymond 2520 La Neuveville 079 629 24 11

Autorité de surveillance en matière de protection des données

SORESA Rue E. Schüler 5 2502 Bienne 032 328 89 15

RéférentEs de classe 2021 - 2022

1-2 étoile Lamboing	<i>Mme M.-C. Bayard</i>	076 525 93 11
1-2 lune Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
1-2 soleil Diesse (Battoir)	<i>Mme C. Botteron</i>	079 224 60 67
1-2 comète Diesse village	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
3A Diesse Battoir	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
3B Lamboing	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
4A Diesse village	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
4B Diesse village	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89
5A Diesse (Battoir)	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89
5B Prêles	<i>Mme A. Lecomte</i>	078 865 80 60
6H Lamboing	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
7A Nods	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
7B Nods	<i>Mme M.-C. Bayard</i>	076 525 93 11
8H Nods	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
Classe de soutien Lamboing & SPA	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89

Garraux Richard Les Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 16 56

CONTACTS

Ecole à journée continue « ARC-EN-CIEL »

Direction	Route de Diesse 9	2516 Lamboing	032 315 12 31
Némitz Florine		Portable	079 928 40 78
		Privé	078 882 94 92

Adresse électronique direction@ejcplateau.ch
secretariat@ejcplateau.ch

Représentante de la commission Bayard Mary-Claude 076 525 93 11

SERVICES SPECIALISES / MESURES DE SOUTIEN

Services spécialisés

Les services spécialisés pour enfants et adolescents sont à disposition des parents, des enfants et des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Ils les aident à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

Qui peut s'adresser à un service spécialisé ?

Les parents, les enfants et les adolescents, les enseignants des écoles primaires et secondaires (jardins d'enfants compris), les institutions et les autorités, de même que toute personne ayant des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence.

Pourquoi consulter ?

Diverses questions peuvent être abordées : l'éducation, la scolarisation des enfants et des adolescents, les conflits dans la famille ou à l'école, les problèmes de comportement et de développement.

Logopédie / orthophonie

Service de logopédie	Ville de Bienne		032 322 42 55
Collège de Lamboing	Classe		032 315 19 30

Service de psychomotricité	Rue de l'Union 11	2502 Bienne	032 326 76 99
-----------------------------------	-------------------	-------------	---------------

Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	Rue du Contrôle 20	2502 Bienne	031 635 95 95
--	--------------------	-------------	---------------

Service de pédopsychiatrie (UPD / SPP)	Chemin du Clos 24	2502 Bienne	032 328 66 99
---	-------------------	-------------	---------------

Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique (CDN)	Chemin du Clos 22	2502 Bienne	032 321 42 00
---	-------------------	-------------	---------------

L'annonce au CDN doit être faite par lettre du pédiatre ou du médecin de famille.



« Notre enfant a un problème dans une leçon »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents de l'enfant concerné prennent rapidement contact avec l'enseignant de la branche concernée.
- 2 Si le problème n'est pas réglé, les parents de l'enfant concerné prennent contact avec l'enseignant maître de classe.
- 3 Au besoin, la direction intervient et réunit les parents de l'enfant et l'enseignant.
- 4 Si le problème ne trouve pas de solution, les parents prennent contact avec le référent de la classe, membre de la commission scolaire.
Celui-ci rend visite et/ou s'entretient avec l'enseignant concerné. Au besoin, il organise une rencontre entre les parties.
- 5 Le problème persiste : les parents adressent une lettre à la commission scolaire qui examine le cas. La commission prend une décision après avoir entendu les parents et l'enseignant.

Cette procédure est également applicable en cas de problème entre les parents d'un enfant et un enseignant.

« Notre enfant a un problème avec un camarade »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents prennent rapidement contact avec les parents des enfants concernés.
- 2 Les adultes rappellent à leur enfant les règles usuelles de comportement sur le chemin de l'école, à l'arrêt de bus et dans le bus
(voir « règles de vie » pages 10 et 11).
- 3 Si le problème persiste, les parents des enfants concernés se rencontrent.
- 4 S'il y a lieu, les parents font appel au service de médiation scolaire.
- 5 Au besoin, la médiatrice réunit les parties concernées.

Médiation scolaire

Céline Aeberli

mediation@ecoleplateau.ch

Le but de la médiation est de maintenir un climat harmonieux au sein de l'école et d'améliorer, si nécessaire, les relations entre les différents partenaires.

La médiation n'est pas là uniquement pour régler les conflits entre deux enfants ou entre un groupe.

La médiation est avant tout au service d'un enfant ou d'un parent qui a besoin d'écoute, de conseils pour trouver des solutions. Elle aide à savoir comment résoudre un conflit.

La médiation est une action de prévention, une ressource et un moment de confidentialité.

En tout temps, chaque enfant peut faire appel au service de médiation de l'école.

Les parents sont responsables des dégâts volontaires ou involontaires occasionnés par leur enfant au matériel scolaire ou à celui d'un camarade. Les dégâts sont pris en charge par l'assurance RC privée des parents. En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.

Domaine de la santé sexuelle (Santé bernoise) 032 329 33 73
edusexuelle@beges.ch

Des animations en santé sexuelle sont proposées aux élèves de 3^e, 6^e, 7^e et 8^e.
Des soirées d'information sont organisées pour les parents.
Les animations en santé sexuelle font partie du plan d'étude PER.
C'est donc aux parents d'adresser une demande de dispense au maître de classe.

Dentiste scolaire Dr Ehle, La Neuveville 032 751 21 86

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves chaque année. Il se fait soit chez le dentiste privé, soit chez le dentiste scolaire. Avant une visite chez un dentiste privé, demandez la carte bleue à l'enseignant afin que le dentiste puisse y apposer son timbre.
Un brossage des dents au fluor a lieu régulièrement en classe.

Comment faire et quelles conditions remplir pour obtenir le subventionnement de frais dentaires ?

Moteur de recherche : « nods ou plateau de diesse » suivi de « règlement frais dentaires ». Vous trouvez ainsi le règlement sur le site de votre commune.

Médecin scolaire Dr Marzari, Prêles 032 315 22 11

Deux visites médicales obligatoires ont lieu au cours de la scolarité en 2^e et 6^e. Ces visites peuvent également être effectuées chez le médecin de famille.

Assurance accident

En cas d'accident à l'école, c'est l'assurance accident privée des parents qui prend les frais en charge ; donc les parents déclarent l'accident à leur assurance privée.
En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.

Poux et lentes

L'école procède à deux contrôles annuels par une infirmière du SMAD : l'un en août et l'autre en janvier.

Les poux sont désagréables, mais tout à fait inoffensifs.

1) Vous trouvez des lentes : ne faites pas de traitement, restez vigilants, contrôlez avec un peigne à poux les cheveux mouillés, des poux peuvent apparaître. L'enfant vient à l'école normalement.

2) Vous trouvez des poux vivants sur votre enfant : gardez-le à la maison et entreprenez immédiatement le traitement.

Achetez un produit adéquat en pharmacie (de préférence à base de malathion, perméthrine), par exemple Hedrin, K.Laus, Paranix ... et un peigne à poux.

Contrôlez le même jour tous les membres de la famille.

En présence de poux, l'enfant revient à l'école une fois le traitement commencé.

3) Il est conseillé d'attacher les cheveux.

Dans tous les cas, avertissez immédiatement l'enseignant.

www.gef.be.ch puis moteur de recherche « poux de tête à l'école »

Concentrez-vous sur la tête de votre enfant.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches.

Mesures inutiles, non nécessaires : désinfection des locaux, utilisation de « spray environnement » anti-poux, traitement préventif des humains, traitement des animaux de compagnie.

Tiques :

Des renseignements peuvent être pris sur le site Internet suivant : www.unine.ch/tiques

PROMOTION DE LA LECTURE 

Les 2 communes du Plateau de Diesse offrent l'abonnement au BIBLIOBUS à tous les enfants scolarisés à la Communauté scolaire (de 1^{re} à 8^e).

Il suffit de s'inscrire au BIBLIOBUS.



Tous les enfants doivent savoir nager

Voilà l'objectif que s'est fixé la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne.

Chers parents,

A compter de l'année scolaire 2013-2014, tous les élèves du canton de Berne doivent effectuer le contrôle de sécurité aquatique CSA avant la fin de la 6^e année. L'élève qui réussit le test reçoit une attestation officielle.

Pendant des années, l'école a organisé des cours de natation à la piscine de Chatillon puis à celle du Twannberg. Malheureusement, celles-ci sont définitivement fermées.

Malgré de multiples recherches, aucune solution n'a été trouvée : l'école se voit obligée de renoncer aux leçons de natation.

L'école organisera uniquement la passation du test CSA en fin de 5^e année, avec possibilité de refaire un essai en 6^e, si nécessaire.

Afin que votre enfant soit à l'aise dans l'eau, et réussisse le test CSA, l'école a besoin de votre concours :

- allez à la piscine
- habituez votre enfant à l'eau
- entraînez votre enfant à la réussite du test.

Le test CSA consiste en 3 exercices réalisés à la suite, sans pause :

① Effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde : debout au bord du bassin, l'enfant s'accroupit pour attraper ses chevilles, puis exécute une roulade avant dans l'eau, avec immersion complète du corps.

② Se maintenir sur place à la surface de l'eau pendant une minute : « le nénuphar » ; si nécessaire, bouger les bras et les mains pour rester à la surface. Bien entendu, il est également possible de demeurer dans l'eau à la verticale, ce qui est beaucoup plus fatigant.

③ Nager 50 m : au signal du moniteur, nager sur une distance de 50 m. La technique utilisée est libre. L'enfant ne doit pas abandonner ni se tenir au bord lors du virage en bout de bassin.



En résumé,



Explications

- ① La position du corps peut être modifiée en cas de chute soudaine dans l'eau. Aussi l'enfant doit-il d'abord effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde.
- ② Avant de commencer à nager, il doit se calmer et s'orienter. Sinon, il risque, sous l'effet de la panique, d'opter pour un parcours incorrect ou plus difficile. C'est pourquoi l'enfant doit être capable de se maintenir sur place, à la surface de l'eau, pendant une minute.
- ③ Une étude canadienne a révélé que les deux tiers des noyades se produisent à 15 m au maximum d'une rive/d'un bord de bassin. Si l'enfant peut nager 50 m, il est donc en mesure de se mettre à l'abri.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Mary-Claude Bayard
Présidente de la commission scolaire

Laura Propizio
Directrice



Cher élève, chère élève,

Tu es dans une classe de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, tu y es vraiment chez toi, mais tu n'y vis pas seul.e.

En effet, nous formons une équipe d'environ 250 personnes. Tous ces gens-là ont des droits et des devoirs, tout comme toi.

Les règles de vie énoncées ci-après doivent nous permettre de vivre en bonne harmonie dans notre école.

1. J'ai droit au respect ; donc je dois respecter aussi les autres.

Je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.

J'évite partout la violence verbale et physique.

2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité ; donc je dois me prendre en main à l'école.

Je marche normalement, sans courir, sans bousculer, lorsque je circule dans les lieux scolaires.

Je parle normalement, sans crier, lorsque je circule dans mon école.

Je respecte les limites de la cour de récréation.



3. J'ai droit à un environnement riche et stimulant.

Je respecte le matériel dont je me sers.
Je respecte le matériel qui appartient aux autres.

4. J'ai droit à des transports sécurisés et agréables.

1. J'arrive au plus tôt 5 minutes avant le départ du bus et j'attends calmement ce dernier aux endroits définis sans dépasser la ligne peinte sur le sol.
2. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher, sans courir, sans bousculade.
3. Je laisse d'abord descendre les passagers.
4. Je monte par la porte avant pour les petits et la porte arrière pour les grands.
5. Je salue le chauffeur.
6. Je m'assieds rapidement.
7. Je reste assis.e calmement durant tout le trajet et je ne me mets pas debout ou à genoux sur les sièges.
8. La règle pour tous les appareils électroniques : zéro bruit.
Rien ne roule : les balles sont dans un sac, les trottinettes pliées.
9. Je patiente jusqu'à ce que le bus soit totalemtent arrêté. Je me lève et je descends.
10. J'attends le départ du bus pour avoir une bonne visibilité et je traverse sur le passage piéton le plus proche.



Sans le souhaiter, une situation d'urgence peut pourtant se produire dans l'un ou l'autre des lieux scolaires.

Au cas où, il a été mis sur pied des plans d'intervention de sauvetage.

Afin de ne pas perturber le travail des secouristes professionnels, il est impératif que les parents respectent la consigne suivante :

NE PAS SE RENDRE A L'ECOLE DE VOTRE ENFANT, MAIS BIEN AU LIEU DE RASSEMBLEMENT INDIQUE.

UNE DECHARGE SIGNEE SERA EXIGEE PAR L'ENSEIGNANT LORS DES RETROUVAILLES.

Lieu scolaire

Prêles / école

Prêles / halle de gymnastique

Lamboing / école infantine

Lamboing / école primaire

Lamboing / école à journée continue

Diesse / Battoir

Diesse / village

Nods / école

Lieu de rassemblement

Halle de gymnastique

Ecole

école à journée continue

(ancien bureau communal)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Maison de paroisse

Maison de paroisse

Battoir



Les élèves se rendent à pied à l'école de leur village.
Si leur classe est dans un autre village, ils prennent le bus devant l'école.
Au retour de l'école, les parents accueillent leur enfant à l'arrêt de bus de leur village.

L'abonnement Libero est fourni par la Communauté scolaire, il donne libre accès aux zones 314 et 315.

En cas de perte, l'abonnement Libero est remplacé par les parents. Ils s'adressent à un point de vente Libero ou téléphonent au 0848 100 222.

Ils s'acquittent d'un montant de CHF 30.-.

Quand un élève quitte la Communauté scolaire, les parents rendent l'abonnement Libero de leur enfant au maître de classe.

**Les élèves empruntent les bus de la ligne 132 de CarPostal Suisse S.A.
C'est un transport public. Il n'y a pas spécifiquement de « bus scolaire ».**

HORAIRE DES BUS (année scolaire 2021 - 2022)

Les élèves de la Communauté scolaire utilisent les courses ci-dessous pour se rendre à l'école ou en rentrer.

Nods	07.29		11.29	13.15	15.15	16.29	16.59
Diesse	07.34		11.34	13.20	15.20	16.34	17.04
Battoir	07.35		11.35	13.21	15.21	16.35	17.05
Lamboing	07.37		11.37	13.23	15.23	16.37	17.07
Prêles école	07.41		11.42	13.27	15.27	16.42	17.12
<i>Prêles gare</i>	<i>7.42</i>		<i>11.42</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.43</i>	<i>17.13</i>
<i>Prêles lavage</i>	<i>NON</i>		<i>11.44</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.45</i>	<i>17.15</i>
<i>Louvain</i>	<i>NON</i>		<i>11.45</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.46</i>	<i>17.16</i>
<i>Louvain</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.09</i>	<i>17.09</i>
<i>Prêles lavage</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.10</i>	<i>17.10</i>
<i>Prêles gare</i>	<i>7.33</i>	<i>07.48</i>	<i>NON</i>	<i>13.13</i>	<i>15.13</i>	<i>16.13</i>	<i>17.13</i>
Prêles école	07.35	07.50	11.31	13.15	15.15	16.15	17.15
Lamboing	07.39	07.54	11.35	13.19	15.19	16.19	17.19
Battoir	07.41	07.56	11.37	13.21	15.21	16.21	17.21
Diesse	07.42	07.57	11.38	13.22	15.22	16.22	17.22
Nods	07.48	08.03	11.44	13.28	15.28	16.28	17.28

L'horaire CarPostal fait foi. Horaire valable pendant les périodes scolaires.

Remarques :

- Les élèves qui vont à Nods (7A, 7B et 8H) et à Diesse village (1-2 comète, 4A et 4B) prennent le premier bus à 7.35 (dp école Prêles)
- Les élèves qui vont à Lamboing et au Battoir de Diesse prennent le deuxième bus à 7.50 (dp école Prêles)

calendrier 2021 / 2022

		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER	
1	Di		1 Me		1 Ve		1 Lu		1 Me		1 Sa		
2	Lu		2 Je	3	2 Sa		2 Ma		2 Je	13	2 Di		
3	Ma		3 Ve		3 Di		3 Me	9	3 Ve		3 Lu		
4	Me		4 Sa		4 Lu		4 Je		4 Sa		4 Ma		
5	Je		5 Di		5 Ma		5 Ve		5 Di		5 Me		
6	Ve		6 Lu		6 Me		6 Sa		6 Lu		6 Je		
7	Sa		7 Ma		7 Je		7 Di		7 Ma		7 Ve		
8	Di		8 Me	4	8 Ve		8 Lu		8 Me	14	8 Sa		
9	Lu		9 Je		9 Sa		9 Ma		9 Je		9 Di		
10	Ma		10 Ve		10 Di		10 Me	10	10 Ve		10 Lu		
11	Me		11 Sa		11 Lu		11 Je		11 Sa		11 Ma		
12	Je		12 Di		12 Ma		12 Ve		12 Di		12 Me	17	
13	Ve		13 Lu		13 Me		13 Sa		13 Lu		13 Je		
14	Sa		14 Ma		14 Je		14 Di		14 Ma		14 Ve		
15	Di		15 Me	5	15 Ve		15 Lu		15 Me	15	15 Sa		
16	Lu		16 Je		16 Sa		16 Ma		16 Je		16 Di		
17	Ma		17 Ve		17 Di		17 Me	11	17 Ve		17 Lu		
18	Me	1	18 Sa		18 Lu		18 Je		18 Sa		18 Ma		
19	Je		19 Di		19 Ma		19 Ve		19 Di		19 Me	18	
20	Ve		20 Lu	Jeûne fédéral	20 Me		20 Sa		20 Lu		20 Je		
21	Sa		21 Ma		21 Je	8	21 Di		21 Ma	16	21 Ve		
22	Di		22 Me		22 Ve		22 Lu		22 Me		22 Sa		
23	Lu		23 Je	6	23 Sa		23 Ma		23 Je	1/2	23 Di		
24	Ma		24 Ve		24 Di		24 Me	12	24 Ve		24 Lu		
25	Me	2	25 Sa		25 Lu	Foire de Diesse	25 Je		25 Sa		25 Ma		
26	Je		26 Di		26 Ma		26 Ve		26 Di		26 Me	19	
27	Ve		27 Lu		27 Me	8	27 Sa		27 Lu		27 Je		
28	Sa		28 Ma		28 Je		28 Di		28 Ma		28 Ve		
29	Di		29 Me	7	29 Ve		29 Lu		29 Me		29 Sa		
30	Lu		30 Je		30 Sa		30 Ma		30 Je		30 Di		
31	Ma				31 Di				31 Ve		31 Lu		

		FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET
1	Ma		1	Ma		1	Ve		1	Di	Fête du travail	1	Me		1	Ve	
2	Me	20	2	Me	23	2	Sa		2	Lu		2	Je	34	2	Sa	
3	Je		3	Je		3	Di		3	Ma		3	Ve		3	Di	
4	Ve		4	Ve		4	Lu		4	Me	30	4	Sa		4	Lu	
5	Sa		5	Sa		5	Ma		5	Je		5	Di	Pentecôte	5	Ma	
6	Di		6	Di		6	Me	28	6	Ve		6	Lu		6	Me	39
7	Lu		7	Lu		7	Je		7	Sa		7	Ma		7	Je	
8	Ma		8	Ma		8	Ve		8	Di		8	Me		8	Ve	1/2
9	Me	21	9	Me	24	9	Sa		9	Lu		9	Je	35	9	Sa	
10	Je		10	Je		10	Di		10	Ma		10	Ve		10	Di	
11	Ve		11	Ve		11	Lu		11	Me	31	11	Sa		11	Lu	
12	Sa		12	Sa		12	Ma		12	Je		12	Di		12	Ma	
13	Di		13	Di		13	Me		13	Ve		13	Lu		13	Me	
14	Lu		14	Lu		14	Je		14	Sa		14	Ma		14	Je	
15	Ma		15	Ma		15	Ve	Vendredi Saint	15	Di		15	Me	36	15	Ve	
16	Me	22	16	Me	25	16	Sa		16	Lu		16	Je		16	Sa	
17	Je		17	Je		17	Di	Pâques	17	Ma		17	Ve		17	Di	
18	Ve		18	Ve		18	Lu	Lundi Pâques	18	Me	32	18	Sa		18	Lu	
19	Sa		19	Sa		19	Ma		19	Je		19	Di		19	Ma	
20	Di		20	Di		20	Me		20	Ve		20	Lu		20	Me	
21	Lu		21	Lu		21	Je		21	Sa		21	Ma		21	Je	
22	Ma		22	Ma		22	Ve		22	Di		22	Me	37	22	Ve	
23	Me		23	Me	26	23	Sa		23	Lu		23	Je		23	Sa	
24	Je		24	Je		24	Di		24	Ma	33	24	Ve		24	Di	
25	Ve		25	Ve		25	Lu		25	Me		25	Sa		25	Lu	
26	Sa		26	Sa		26	Ma		26	Je	Ascension	26	Di		26	Ma	
27	Di		27	Di		27	Me	29	27	Ve		27	Lu		27	Me	
28	Lu		28	Lu		28	Je		28	Sa		28	Ma		28	Je	
			29	Ma		29	Ve		29	Di		29	Me	38	29	Ve	
			30	Me	27	30	Sa		30	Lu		30	Je		30	Sa	
			31	Je					31	Ma					31	Di	

Début du 2^{ème} semestre 2021 - 2022 : mardi 1 février 2022

Reprise 2022 – 2023 : lundi 22 aout 2022



Vacances scolaires et congés 2021 – 2022

automne 2021	du samedi 2 octobre au dimanche 24 octobre 2021 (TROIS SEMAINES)
hiver 2021-2022	du jeudi 23 décembre 2021 dès 11h20 au dimanche 9 janvier 2022
février 2022	du samedi 19 février au dimanche 27 février 2022
printemps 2022	du samedi 9 avril au dimanche 24 avril 2022
été 2022	du vendredi 8 juillet dès 11h20 au dimanche 22 août 2022

Jours de congé

lundi 20 septembre 2021	lundi du Jeûne fédéral
lundi 25 octobre 2021 (seulement école du Plateau)	Foire de Diesse
jeudi 23 décembre 2021 dès 11h20 vendredi 24 décembre	Noël
du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022	Ascension
lundi 6 juin 2022	lundi de Pentecôte
la date sera communiquée dès que possible	Journée pédagogique et syndicale 2021 ou 2022 ?

Vacances scolaires 2022- 2023

Automne 2022	du 8 oct. au 23 octobre 2022
Hiver 2022-2023	du 23 déc. 12h au 8 janvier 2023
Février 2023	du 18 févr. au 26 février 2023
Printemps 2023	du 7 avril au 23 avril 2023
Ascension 2023	du 18 mai au 21 mai 2023
Eté 2023	du 7 juillet 12h au 20 août 2023



Les absences des enfants sont excusées par un « billet d'excuse » remis à l'enseignant le jour de son retour en classe.

Demi – journées

« Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école » LEO 27.2.

Marche à suivre :

- Remplir le billet « annonce d'absence ».
- Remettre ce billet au plus tard la veille du congé annoncé au maître de classe.
- La matière scolaire enseignée durant ces congés doit être rattrapée à la maison, sous la responsabilité des parents.

Demande de congé extraordinaire / dispense

La direction d'école statue sur les demandes excédant les 5 « demi-journées » à disposition des parents.

Pour chaque demande de congé, les demi-journées à disposition des parents sont comprises.

Marche à suivre :

- Une demande écrite et motivée, par courrier postal, avec signature manuscrite, si possible 4 semaines avant le début de l'absence et envoyée à l'adresse :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Direction
Case postale 91
2516 Lamboing

- Une réponse écrite de la direction sera transmise aux parents dans les meilleurs délais.

Plan des vacances des écoles du District de La Neuveville automne 2021 - été 2024

Périodes	Communauté scolaire Plateau de Diesse	Collège du District La Neuveville	Ecoles primaire et Enfantine La Neuveville
Automne 2021	du 2 oct. au 24 octobre Foire de Diesse lundi 25 octobre	du 1er oct. 12h au 24 oct.	du 1er oct. 12h au 24 oct.
Hiver 2021-2022	du 23 déc. 12 h au 9 janvier 2022	du 23 déc. 12 h au 9 janvier 2022	du 23 déc. 12 h au 16 janvier 2022
Février 2022	du 19 févr. au 27 février	du 19 févr. au 27 février	du 19 févr. au 27 février
Printemps 2022	du 9 avril au 24 avril	du 8 avril à 12h au 24 avril	du 8 avril à 12h au 24 avril
Ascension 2022	du 26 mai au 29 mai	du 26 mai au 29 mai	du 26 mai au 29 mai
Été 2022	du 8 juillet 12h au 21 août	du 8 juillet 12h au 21 août	du 8 juillet 12h au 21 août
Automne 2022	du 8 oct. au 23 octobre	du 7 oct. 12h au 23 octobre	du 7 oct. 12h au 23 octobre
Hiver 2022-2023	du 23 déc. 12h au 8 janvier 2023	du 23 déc. 12h au 8 janvier 2023	du 23 déc. 12h au 8 janvier 2023
Février 2023	du 18 févr. au 26 février	du 18 févr. au 26 février	du 18 févr. au 26 février
Printemps 2023	du 7 avril au 23 avril	du 6 avril 12h au 23 avril	du avril 12h au avril ?
Ascension 2023	du 18 mai au 21 mai	du 18 mai au 21 mai	du 18 mai au 21 mai
Été 2023	du 7 juillet 12h au 20 août	du 7 juillet 12h au 20 août	du 7 juillet 12h au 20 août
Automne 2023	du 7 oct. au 22 octobre	du 6 oct. 12h au 22 oct.	du 6 oct. 12h au 22 oct.
Hiver 2023-2024	du 22 déc. 12 h au 7 janvier 2024	du 22 déc. 12 h au 7 janvier 2024	du 22 déc. 12 h au 7 janvier 2024
Février 2024	du 17 févr. au 25 février	du 17 févr. au 25 février	du 17 févr. au 25 février
Printemps 2024	du 29 mars au 14 avril	du 28 mars à 12h au 14 avril	du 28 mars à 12h au 14 avril
Ascension 2024	du 9 mai au 12 mai	du 9 mai au 12 mai	du 9 mai au 12 mai
Été 2024	du 5 juillet 12h au 18 août	du 5 juillet 12h au 18 août	du 5 juillet 12h au 18 août

EN UN CLIC



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

Internet : voir le site des communes

E-mail :

direction@ecoleplateau.ch